

# Comment savoir vous êtes admissible au programme UNM Care ou Out-of-County Care

## Que sont les programmes UNM Care et Out-of-County Care ?

Les programmes **UNM Care** et **Out-of-County Care** visent à aider les patients à payer leurs factures médicales à UNM Hospital. Vous êtes potentiellement admissible à ces programmes. Le programme UNM Care s'adresse aux personnes qui vivent dans le comté de Sandoval ou de Bernalillo. Le programme Out-of-County Care s'adresse aux personnes qui vivent dans d'autres comtés du Nouveau-Mexique. Si vous êtes admissible, vous pouvez recevoir une aide pour payer vos dépenses médicales et de soins de santé dans les UNM Hospitals et leurs cliniques.

## Êtes-vous admissible aux programmes UNM Care et Out-of-County Care ?

Tout d'abord, vous devez connaître la taille de votre foyer et ses revenus mensuels **bruts**. Ensuite, vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous pour découvrir si vous êtes admissible.

| Taille du foyer<br>(Nombre de personnes qui vivent dans la même maison ou le même appartement que vous) | Revenu mensuel brut du foyer<br>(Montant total perçu <b>chaque mois</b> par toutes les personnes de votre foyer, avant le prélèvement de l'impôt ou d'autres retenues) |
|---|--|
| 1   | 0 à 3 765 \$   |
| 2   | 0 à 5 110 \$   |
| 3   | 0 à 6 455 \$   |
| 4   | 0 à 7 800 \$   |
| 5   | 0 à 9 145 \$   |
| 6   | 0 à 10 490 \$  |
| 7   | 0 à 11 835 \$  |
| 8   | 0 à 13 180 \$  |

Le **revenu brut** correspond au montant que vous gagnez **avant** le prélèvement de l'impôt et d'autres retenues. Les autres retenues peuvent correspondre à des prélèvements pour vos régimes de retraite ou pour votre assurance maladie.

Vous devez connaître le **revenu mensuel brut** de chaque membre de votre foyer. Vous devez ensuite les additionner pour connaître le revenu mensuel brut de votre foyer.

Ce tableau présente les revenus potentiels d'un foyer ayant jusqu'à 8 membres. Ainsi, si votre foyer est plus grand que cela, vous devrez **ajouter 1 345 \$ pour chaque personne supplémentaire**.



## Êtes-vous admissible (suite)

S'il y a 9 personnes dans votre foyer, vous devez ajouter **1 345 \$** à 13 180 \$ (le maximum pour un foyer de 8 personnes). S'il y a 10 personnes dans votre foyer, vous devez ajouter **1 345 \$** de plus et obtiendrez ainsi une fourchette allant de 0 à 15 870 \$. Et ainsi de suite.

## Vous avez besoin d'aide pour savoir si vous êtes admissible ?

Aucun problème, nous pouvons vous aider ! Vous n'avez qu'à suivre les étapes ci-dessous.

### Étape 1

La première étape consiste à déterminer le nombre de personnes dans votre foyer. La **taille du foyer** correspond au nombre de personnes qui vivent avec vous.

#### Scénario 1

Si vous avez **18 ans ou plus**, ces personnes peuvent faire partie de votre foyer :

- Vous-même
- Votre époux(-se)
- Vos personnes à charge. Il peut s'agir d'un enfant ou d'un parent que vous déclarez comme personne à charge sur votre déclaration d'impôt. Pour ces deux programmes, une personne à charge doit vivre avec vous pour être considérée comme appartenant à votre foyer. Une personne à charge est une personne dont vous vous occupez et que vous prenez en charge financièrement : vous payez sa nourriture, son logement, ses vêtements, ses frais de scolarité, etc.

Certaines exigences spécifiques s'appliquent pour pouvoir déclarer quelqu'un comme personne à charge. Si vous avez des questions pour savoir si une personne qui vit avec vous est une personne à charge ou non, dites-le-nous.

Par exemple, imaginons que vous vivez avec votre époux(-se) et 2 enfants. Cela signifie qu'il y a 4 personnes dans votre foyer. La taille de votre foyer est de 4.

#### Scénario 2

Si vous avez **moins de 18 ans**, ces personnes peuvent faire partie de votre foyer :

- Vous-même
- Vos parents ou tuteurs
- Si vos parents ou tuteurs ont des **personnes à charge**, vous devez également les compter. Il peut s'agir d'un frère, d'une sœur ou d'autres membres de votre famille qui vivent aussi avec vous.

Par exemple, imaginons que vous vivez avec votre mère, votre père et votre petit frère. Votre frère est une personne à charge de vos parents. Vous devez donc compter votre frère, vous, votre mère et votre père. La taille de votre foyer est de 4.



## Comprendre si vous êtes admissible, Étape 2 (suite)

### Étape 2

La prochaine étape consiste à connaître le revenu brut de votre foyer. Le **revenu du foyer** correspond au montant total perçu par toutes les personnes de votre foyer. Attention : nous avons besoin de connaître le revenu **brut**, pas le revenu net.

Le **revenu brut** correspond au montant que vous gagnez **avant** le prélèvement de l'impôt et d'autres retenues. Les autres retenues peuvent correspondre à des prélèvements pour vos régimes de retraite ou pour votre assurance maladie. Vous devez connaître le **revenu mensuel brut** de chaque membre de votre foyer. Vous devez ensuite les additionner pour connaître le revenu mensuel brut total de votre foyer.

Les personnes qui composent votre foyer (vous compris) peuvent percevoir de l'argent (revenu) de n'importe lesquelles des sources suivantes :

- ✓ Travail (rémunération, salaire)
- ✓ Allocations chômage
- ✓ Allocations de la Sécurité Sociale
- ✓ Allocations des anciens combattants
- ✓ Allocations du bureau des services aux Autochtones

### Calcul du revenu mensuel brut du foyer

Reprenons notre famille modèle : imaginons que vous vivez avec votre mère, votre père et votre petit frère. Et disons que les informations suivantes correspondent à ce que chacun perçoit chaque mois dans votre foyer. (Pour rappel, il s'agit des **montants bruts**.)

- Vous touchez 1 100 \$ par votre travail.
- Votre frère touche 0 \$.
- Votre mère touche 4 000 \$ par son travail.
- Votre père touche 2 400 \$ en allocations pour les anciens combattants.

En additionnant ces montants, vous obtenez **7 500 \$**. Cela correspond au revenu mensuel brut de votre foyer.

### Étape 3

La dernière étape nous permet de déterminer si vous êtes admissible au programme UNM Care ou Out-of-County Care. Si vous connaissez la **taille de votre foyer** et le **revenu mensuel brut de votre foyer**, vous pouvez savoir si vous êtes admissible.



### Comprendre si vous êtes admissible, Étape 3 (suite)

Pour cette étape, vous devrez vous référer à nouveau au tableau de la taille du foyer. Si vous vous souvenez de notre famille modèle, la taille du foyer était de **4** et son revenu mensuel était de **7 500 \$**. Voyons si cette famille est admissible au programme UNM Care.

Voici comment procéder :

1. Consultez à nouveau le tableau.
2. Repérez le chiffre 4 dans la colonne de gauche du tableau (Taille du foyer).
3. Faites glisser votre doigt de la colonne de gauche à la colonne de droite (Revenu mensuel brut du foyer) sans changer de ligne.

Dans la case de la colonne de droite, vous verrez la fourchette **0 à 7 800 \$**. Il s'agit de la fourchette du revenu mensuel brut pour un foyer de 4 personnes. Le revenu mensuel brut du foyer pour notre famille modèle est de 7 500 \$. Ce montant est compris dans la fourchette autorisée pour un foyer de 4 personnes, cette famille est donc admissible !

| Taille du foyer<br>(Nombre de personnes qui vivent dans la même maison ou le même appartement que vous) | Revenu mensuel brut du foyer<br>(Montant total perçu <b>chaque mois</b> par toutes les personnes de votre foyer, avant le prélèvement de l'impôt ou d'autres retenues) |
|---|--|
| 1   | 0 à 3 765 \$   |
| 2   | 0 à 5 110 \$   |
| 3   | 0 à 6 455 \$   |
| <b>4</b>  | <b>0 à 7 800 \$</b>  |
| <b>5</b>  | <b>0 à 9 145 \$</b>  |
| 6   | 0 à 10 490 \$  |
| 7   | 0 à 11 835 \$  |
| 8   | 0 à 13 180 \$  |

Une fois que vous connaissez la taille de **votre** foyer et le revenu mensuel brut de **votre** foyer, vous pouvez utiliser le tableau pour **voir si vous êtes admissible** au programme UNM Care ou Out-of-County Care. Si vous êtes admissible, cela signifie que vous pourrez obtenir une aide financière pour payer vos dépenses de soins santé et médicales à UNM Hospital grâce au programme UNM Care ou Out-of-County Care.

#### Vous voulez en savoir plus ?

Pour en savoir plus sur les programmes UNM Care et Out-of-County Care, veuillez consulter notre site :

<https://unmhealth.org/patients-visitors/billing-insurance/patient-financial-assistance.html>

#### Vous avez d'autres questions ?

Si vous avez des questions, veuillez appeler le service d'assistance financière d'UNM au **505 272 2521**.